

JUNIORS: MODALITES D'ARRIVEE ET DE DEPART

Le transfert de la gare ou de l'aéroport d'arrivée au lieu d'hébergement est inclus dans tous nos séjours Juniors (Paris inclus avec supplément). Pour que ce premier contact se déroule parfaitement, **IL EST IMPERATIF QUE NOUS RECEVIONS LES INFORMATIONS CONCERNANT LE DEPART ET L'ARRIVEE DE VOTRE ENFANT** (cf. au verso) **AU PLUS TARD LE MARDI PRECEDANT LE DEBUT DE SON SEJOUR.**

AUTORISATION DE SORTIE (à partir de 19h30)

Veillez noter que chaque étudiant de plus de 14 ans bénéficie automatiquement de l'autorisation de sortie à partir de la fin du repas de midi (**13h30**) jusqu'au début du dîner (**19h30**)

NOTE IMPORTANTE : PAS D'AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ETUDIANTS DE 14-15 ANS

■ POUR LES JUNIORS DE 16-17 ANS HEBERGES EN RESIDENCE OU EN CAMPUS

Veillez choisir l'une des 2 options :

OPTION 1 :

PAS D'AUTORISATION : Du dimanche au samedi A partir de 19h30*

OPTION 2 :

AUTORISATION COMPLETE: 1 soir (mardi ou mercredi**) Jusqu'à 23h00
Le vendredi, le samedi et veilles de jours fériés Jusqu'à 01h00

*Sauf accompagné d'un animateur

** Le jour dépend du campus

■ POUR LES JUNIORS DE 16-17 ANS HEBERGES EN FAMILLE :

AUTORISATION COMPLETE

OBLIGATOIRE:

2 soirées (lundi & mercredi) Jusqu'à 23h00
Le vendredi, le samedi et veilles de jours fériés Jusqu'à 01h00

NOTES IMPORTANTES :

- Lors des soirées pendant lesquelles l'enfant n'est pas autorisé à sortir non accompagné, des sorties accompagnées (par des animateurs) ou des animations sont proposées dans l'enceinte des résidences.
- L'autorisation de sortie (p.13) ne sera valable que si elle est remplie correctement. L'autorisation **doit être écrite à la main** (pour éviter toute tentative de fraude) et accompagnée d'une copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport des parents ou du tuteur légal.
 - pas d'autorisation de sortie pour les étudiants de 14-15 ans
 - pas d'autorisation de sortie pour les étudiants de moins de 14 ans
 - pas d'autorisation de sortie pour tous les étudiants à Paris.
- Nous nous réservons la possibilité de suspendre une autorisation de sortie si nous le jugeons nécessaire.
- Nous nous réservons le droit d'exclure les étudiants en cas de violation du règlement de l'école ou de comportement inacceptable.
- Nous informerons immédiatement les parents en cas de non-respect de l'autorisation de sortie par l'étudiant.

JUNIORS : ARRIVEE / DEPART

Ce document doit être complété et nous renvoyé
par mail: nevine@france-school.com ou par fax: +33 811 035 167
accompagné d'une copie lisible recto-verso du passeport ou de la carte d'identité des
parents ou du tuteur légal de l'étudiant.

DESTINATION : ANTIBES - HYERES/PROVENCE - CANNES - BIARRITZ

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

DATE D'ARRIVEE :/...../..... DATE DE DFEPART :/...../.....

HEURE D'ARRIVEE: HEURE DE DEPART :

TRAIN N° / GARE: TRAIN N° / GARE :

VOL N°/AEROPORT : VOL N° / AEROPORT :

JUNIORS : AUTORISATION DE SORTIE

Ce document "autorisation de sortie" ne peut pas être modifié, et aucun commentaire ne sera pris en compte. Si tel est le cas l'option 1 sera automatiquement appliqué.

Je, soussigné (e) (nom, prénom).....
père / mère / tuteur légal (entourez) de l'enfant ci-dessus mentionné.

Veuillez écrire le texte suivant en toutes lettres; sauf si l'enfant est hébergé en famille d'accueil :

"J'autorise mon enfant (nom, prénom) à sortir non accompagné en journée jusqu'à 19h30 et déclare choisir l'option suivante (préciser laquelle) :

.....

■ **POUR TOUS LES JUNIORS DE 14 – 15 ANS**

PAS D'AUTORISATION DE SORTIE A partir de 19h30*

■ **POUR LES JUNIORS A PARTIR DE 16-17 ANS HEBERGES EN RESIDENCE OU EN CAMPUS**

OPTION 1 :

PAS D'AUTORISATION : Du dimanche au samedi A partir de 19h30*

OPTION 2 :

AUTORISATION COMPLETE: 1 soir (mardi ou mercredi**) Jusqu'à 23h00
Le vendredi, le samedi et veilles de jours fériés Jusqu'à 01h00

*Sauf accompagné d'un animateur

** Le jour dépend du campus

■ **POUR LES JUNIORS DE 16-17 ANS HEBERGES EN FAMILLE :**

AUTORISATION COMPLETE

OBLIGATOIRE: 2 soirées (lundi & mercredi) Jusqu'à 23h00
Le vendredi, le samedi et veilles de jours fériés Jusqu'à 01h00

Date :

Signature (obligatoire) :.....

JUNIORS : FICHE SANITAIRE

DESTINATION : ANTIBES - HYERES/PROVENCE - CANNES - BIARRITZ

NOM : **PRENOM :**

J'atteste que mon enfant remplit les conditions de vaccinations obligatoires légales (DDP Polio et BCG).

Si mon enfant est originaire d'un pays Européen, j'atteste avoir fait établir **une carte européenne d'assurance**.

Mon enfant n'a pas de contre-indication à la vie en collectivité, à la pratique du sport et notamment à l'activité « voile ».

L'enfant **ne nécessite pas un traitement médical** pendant son séjour (*si oui, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants lors de l'arrivée de votre enfant*).

Allergies: Asthme: oui non Détails :

Autres:

Nous acceptons uniquement les étudiants capables de gérer leurs allergies de manière autonome et nous nous déchargeons de toute responsabilité concernant leurs éventuelles réactions allergiques.

Si votre enfant souffre d'une allergie sévère et que vous souhaitez toutefois l'envoyer au Centre International d'Antibes, **merci d'écrire le texte suivant en toutes lettres :**

« Je, soussigné(e) (nom, prénom) décharge le CIA / Atoll Juniors de toute responsabilité concernant les éventuelles réactions allergiques de mon enfant (nom, prénom). »

.....

Date : **Signature (obligatoire) :**

Historique santé de l'enfant ou contre indication (opération, accident, maladie, etc.) *A remplir si nécessaire*

.....

Niveau de baignade : Ne sait pas nager Débutant Confirmé Compétition

Les activités de loisirs supplémentaires disponibles en KIOSQUES : plongée sous marine, équitation, location de vélo...

Oui, j'autorise mon enfant à pratiquer des activités extérieures non encadrées par le personnel du Centre International d'Antibes/Atoll Juniors et proposées par des professionnels locaux sous la responsabilité de ces derniers.

En cas d'hospitalisation :

"J'autorise le représentant légal du CIA ou de Atoll Juniors à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, suivant les prescriptions des médecins."

Parent or Tuteur légal : Nom..... Prénom.....

Date de naissance..... Numéro de téléphone

déclare exacte les renseignements portés sur cette fiche.

Date : **Signature (obligatoire) :**